



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 17 MARS 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour l'inventaire des chiroptères rupestres du site Natura 2000 FR 9301514 « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis » pour la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Vu l'avis favorable du Service Direction Générale des Service Natura 2000 et du 7eme Vice-Président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD DURANCE (également Président du COPIL du site Natura 2000) réunis en séance du 12 mars 2026 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de Laurène Trebucq - Rudi Kaincz, Le Dévoluy (05 250), est apparue comme techniquement et économiquement la plus intéressante pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, structure animatrice du site Natura 2000 FR 9301514 « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis ».

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu une prestation de service pour la réalisation de l'inventaire des chiroptères rupestres du site Natura 2000 FR 9301514 « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis » pour la mise en œuvre du document d'objectifs, par Laurène Trebucq - Rudi Kaincz, commune Le Dévoluy (05 250).

Article 2 :

La présente prestation de service est conclue pour un montant global et forfaitaire de 11 950 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026.

Article 3 :

La prestation de service est conclue pour une durée de 12 mois, à compter de sa date de notification.

Article 4 :

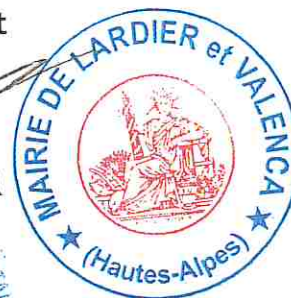
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 17 mars 2026

Le Vice-président


Rémi COSTORIER

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2026_03_30**
Objet : **Réalisation de l'inventaire des chiroptères rupestres du site Natura 2000 FR 9301514 "Céüse, montagne d'Aujourd'hui, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis"**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20260407-D2026_03_30-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260407-D2026_03_30-AI-1-1_0.xml	text/xml	975 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4306.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260407-D2026_03_30-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2026 à 09h33min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2026 à 09h33min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2026 à 09h33min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2026 à 09h33min42s	Reçu par le MI le 2026-04-07

